

iShine®



N° 1 Pâte abrasive: 1 For All Optimum iTriple Cut

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n ° 1907/2006

Date de révision: 04/06/18

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Optimal iTriple Cut

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation de la

substance / mélange

Abrasif

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l' entreprise: International Coating Distribution B.V.
Rue: Stationsplein 8-k 6221
BT Maastricht Pays-Bas

Téléphone: 34 683 505 043

Site Internet: www.ishinecoatings.com

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification du Règlement substance ou du mélange

(CE) n ° 1272/2008

Ce mélange est pas classé comme dangereux conformément au numéro 1272/2008 Règlement (CE). 2.2. Éléments d'étiquetage

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Identification particulière de certains mélanges

EUH210

fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB selon REACH, annexe X111.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. mélanges

caractérisation chimique

voir ci-dessous Marquage des composants selon le règlement (CE) n ° 648/2004, Informations complémentaires: Abrasif, paraffine liquide, épaississants

Composants dangereux

n ° CAS	Nom chimique	Quantité
	CE Non index Non REACH	
	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]	
64742-48-9	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, les alcanes iso-aromatiques, cycliques, <2% (<0,1% benzène)	10 - <15%
	918-481-9 01-2119457273-39	
	Aspic. Tox. 1; H304 EUH066	
64742-46-7	Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques <2% (<0,1% benzène)	5 - <10%
	265-148-2 01-2119457735-29	
	Aspic. Tox. 1; H304 EUH066	
8042-47-5	huile blanche	5 - <10%
	01-2119487078-27	
	Aspic. Tox. 1; H304	
2682-20-4	2-méthyl- (2H) -isothiazol-3-on	<0,01%
	220-239-6 01-2120764690-50	
	Tox. 2, Tox. 3, la peau Corr. 1B, Eye Dam. . 1, Skin Sens 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 2; H330 H301 H314 H318 H317 H400 H411	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one, le 1,2-benzisothiazolin-3-one	<0,005%
	220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	
	Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, la peau Sens 1, Aquatic Acute 1. H302 H315 H318 H317 H400	
26530-20-1	octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one	<0,003%
	247-761-7 613-112-00-5 01-2120768921-45	
	Tox. 3, Tox. 3, Tox. 4, la peau Corr. 1B, Skin Sens 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1. H331 H311 H302 H314 H317 H400 H410	

Texte intégral des mentions H et EUH: voir la section 16.

Marquage des composants selon le règlement (CE) n ° 648/2004

15% - <30% des hydrocarbures aliphatiques, <5% tensio-actifs non ioniques, des agents de conservation (Methylisothiazolinone, Benzisothiazolinone, Octylisothiazolinone).

Informations complémentaires

viscosité cinématique:> 20,5 mm² / s (40 ° C).

Les tensio-actifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) No.648 / 2004 relatif aux détergents.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours après

inhalation

pas applicable

sans solvant

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

après ingestion

Ne pas faire vomir.

Faire boire de grandes quantités d'eau, avec du charbon actif si possible. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (spectacle pour une utilisation ou d'une feuille de données de sécurité si possible).

4.2. La plupart des symptômes et effets, aigus et différés

Non connu des symptômes à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Administer du charbon actif afin de réduire la résorption dans le tractus gastro-entérique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie dans les environs de feu. Le produit en lui-même ne brûle pas.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de risques de mention.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune mesure de protection contre les incendies spéciaux sont nécessaires.

SECTION 6: Mesures de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

risque élevé de glissement en cas d'écoulement de déversement du produit.

6.2. Précautions environnementales

ne peut pas être libéré produit dans l'eau sans traitement préalable. Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou des drains.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 12: Informations écologiques

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger manipulation sans danger

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et d'explosion

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Exigences**concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires.

Conseils sur la compatibilité de stockage

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires

De plus amples informations sur les conditions de stockage

Protéger contre: gel.

température de stockage: de °

C: 0 ° C jusqu'à: 30

7.3. utilisation finale spécifique (s)

Abrasif

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle des limites**

d'exposition (EH40)

N ° CAS	Substance	ppm mg / m3		fibres / ml	Catégorie	Origine
1344-28-1	les oxydes d'aluminium, de la poussière respirable	-	4		TWA (8 h)	WEL
		-	-		STEL (15min)	WEL
56-81-5	Glycérol, brouillard	-	dix		TWA (8 h)	WEL
		-	-			WEL

8.2. Contrôles d'exposition**Mesures de protection et d'hygiène**

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux: non nécessaire.

Protection des mains

Protection des mains: non nécessaire.

Protection de la peau

Protection du corps: non nécessaire.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non requise.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique:	visqueux
Couleur:	blanc
Odeur:	inodore

Méthode d'essai

Valeur pH (à 20 ° C): 7,5 - 8,5

Les changements dans l'état physique

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: 100-220 * ° C

Point de rupture:	n'est pas applicable
Limite inférieure d'explosivité:	n'est pas applicable
Limite supérieure d'explosivité:	n'est pas applicable
Température d'inflammation:	n'est pas applicable

propriétés oxydantes

non comburant

Pression de la vapeur:

(à 20 ° C) 23 hPa

Densité: 1,10 g / cm³

solubilité dans l'eau: partiellement miscible (émulsifiable)

Viscosité / dynamique: 8000-12000 mPa.s.

(À 20 ° C)

Viscosité / cinématique: > 20,5 mm² / s

(À 40 ° C)

Teneur en solvants: 0%

9.2. les autres informations

* des hydrocarbures aliphatiques bouillant gamme de température / point d'ébullition 180-220 ° C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de risques de mention.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, l'utilisation et la température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques de mention.

10.4. Conditions à éviter

Pas de risques de mention.

10.5. matières incompatibles

aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut conduire à la fuite de gaz et vapeurs irritants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques Toxicité

aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

n ° CAS	L'exposition Nom				
	chimique	Dose	Espèce	La source	Méthode
64742-48-9 hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, des iso-alcanes, des hydrocarbures aromatiques cycliques, <2% (<0,1% benzène)					
	oral	DL 50 mg / kg> 5000	rat		
	dermique	DL 50 mg / kg> 5000	RBT		
	vapeur inhalative LC50 ..mg / l	Pression de vapeur: baisser	4h max. 5mg / l	
64742-46-7 Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques (<0,1% benzène)					
	oral	DL 50 mg / kg> 5000	rat		OCDE 401
	dermique	LD50 mg / kg> 3160	lapin		OCDE 402
	vapeur par inhalation (4h)	CL50 mg / l	5266mg / l	rat	OCDE 403
8042-47-5 huile blanche					
	orale	DL 50 mg / kg> 5000	rat		OCDE 401
	dermique	DL 50 mg / kg> 2000	lapin		OCDE 402
	vapeur par inhalation (4h)	CL50 mg / l> 5000	rat		OCDE 403
2682-20-4 2-méthyl- (2H) -isothiazol-3-one par voie orale					
		ATE mg / kg 100			
2634-33-5 1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one, le 1,2-benzisothiazolin-3-one par voie orale					
		ATE mg / kg 500			
26530-20- octhilonone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one par voie orale					
		ATE mg / kg 500			
	dermique	ATE mg / kg 300			

Irritation et corrosivité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

effets sensibilisants

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

effets pour la reproduction carcinogènes / mutagènes / toxiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

exposition au STOT- unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

l'exposition répétée STOT

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés. Expérience pratique

autres observations

A un effet dégraissant sur la peau.

Après le nettoyage de la crème appliquer les soins de la peau à haute teneur en matières grasses.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n ° CAS	Nom chimique Toxicité					
	aquatique	Dose	[haute définition]	Espèce	La source	Méthode
64742-48-9 hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, des iso-alcanes, des hydrocarbures aromatiques cycliques, <2% (<0,1% benzène)						
	Toxicité fi sh aiguë	CL50 > 1000 mg / l	96h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë des algues	CEr50 > 1000 mg / l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	aiguë crustacé toxicité	CE50 > 1000	48h	daphnies magna		
64742-46-7 Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques (<0,1% benzène)						
	Toxicité fi sh aiguë	CL50 > 1000 mg / l	96h			
	Toxicité aiguë des algues	CEr50 > 3000 mg / l	72h	S. costatum		
	aiguë crustacé	CE50 > 3000	48h			
8042-47-5 toxicité						
	Toxicité fi sh aiguë	CL50 > 1000 mg / l	96h	Leuciscus idus	OCDE 203	
	Toxicité aiguë des algues	CEr50 > 100 mg / l	NOEL	72h	Pseudokirchnerella subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë crustacé	CE50 > 100 mg / l	48h	daphnies magna	OCDE 202	

12.2. Persistance et dégradabilité

une partie organique de ce produit est bio-dégradable.

(Dégradation solvant : abiotique dans l'air)

Les tensio-actifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) No.648 / 2004 relatif aux détergents.

n ° CAS	Nom chimique		La source	
	Méthode	Valeur	ré	
	Évaluation			
64742-48-9 des hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, des iso-alcanes, cycliques, aromatiques <2% (<0,1% benzène)				
		80%	28	
	Facilement biodégradable (aux critères de l'OCDE)			

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucune indication du potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6. D'autres effets indésirables

Pas de risques de mention.

Pour plus d'informations

Ne pénètre pas dans les eaux usées, tant que le processus est effectué conformément à la réglementation.

SECTION 13: Considérations à usage unique**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Selon catalogue CED, l'attribution des numéros d'identité des déchets / description des déchets doivent être effectuées d'une manière spécifique pour chaque industrie et le processus.

Code d'élimination des déchets de déchets de résidus / produits non utilisés

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET COMMERCES, INDUSTRIELLE ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; Les fractions collectées séparément (sauf 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets d'emballages contaminés

150102 EMBALLAGE DES DÉCHETS; ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballage (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); Emballage plastique.

emballages contaminés

Eau avec additif tensio-actif.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR / RID)****14.1. Numéro ONU:**

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe de danger pour le transport (s):

14.4. Groupe d'emballage:

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe de danger pour le transport (s):

14.4. Groupe d'emballage:

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe de danger pour le transport (s):

14.4. Groupe d'emballage:

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

Pas de produit dangereux dans le sens de ce règlement de transport.

risques 14.5.Environmental

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC

non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange des informations réglementaires**

UE

2004/42 / CE (COV): Les composés organiques volatils (COV) en pourcentage en poids: 0

Information additionnelle

Règlement (CE) n ° 648/2004 (règlement Détergents):

Règlement (CE) n ° 1005/2009 relatif à des substances qui conduisent à l'appauvrissement de la couche d'ozone: non applicable non applicable

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont inclus dans la liste des candidats conformément à l'article 59 du règlement REACH: aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation conformément à l'annexe XIV du règlement REACH: aucun

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information additionnelle

Observez en plus des réglementations nationales!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances suivantes de ce mélange à une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée: des hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, des iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques (<0,1% benzène) Hydrocarbures en C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques (<0,1% benzène) huile blanche 2-méthyl- (2H) -isothiazol-3-on

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one, le 1,2-benzisothiazolin-3-one octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one

SECTION 16: Autres informations**Changements**

Cette fiche de données contient des modifications de la version précédente dans la section (s): 3,9,10,11,12,14,15.

Abréviations et acronymes

2003/15 / EG: contient une liste de substances odorantes allergènes 648/2004

(EG): Règlement Détergents

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route TLV: Seuil Valeur limite (un niveau auquel on croit qu'un travailleur peut être jour exposée après jour pendant toute une vie de travail sans effets indésirables)

ATEmix: Estimations de toxicité aiguë d'un mélange

CAS: Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society) N ° CAS: un identifiant numérique unique attribué par Chemical Abstracts Service à chaque substance chimique (rarement un groupe de substances), décrit dans la CLP littérature scientifique ouverte, 1272/2008 (CE): règlement du Parlement européen sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges DCO: demande chimique en oxygène DNEL: Niveau dérivé sans effet

EC50: moitié concentration maximale efficace (valeur de toxicité), l'effet sur 50% de la population d'essai CE: Communauté européenne

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commerciales

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées EN: Normes européennes

CEr50: concentration inhibitrice médiane du taux de croissance (test d'inhibition des algues), l'effet sur 50% de la population test EUH Phrase (-Code): déclaration de précaution (EC-indiqué, non dérivé du SGH)

SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (des Nations Unies)

hPa: hectopascal (1000 hPa = 1 bar) H Phrase (-Code):

déclaration dangereux IATA: Association du transport aérien international

IBC-Code: Le Code IBC fournit une norme internationale pour la sécurité du transport en vrac par mer de produits chimiques dangereux

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale IMDG: Code maritime international

des marchandises dangereuses ISO: Organisation internationale de normalisation

IUCLID: Base de données internationale uniforme information CHimiques

CL50: létale médiane (tuer) concentraion (valeur de toxicité), l'effet sur 50% de la population d'essai DL50: dose létale médiane (tuer), l'effet sur 50% de la population d'essai Log Kow: partition de coefficients entre l'octanol et l'eau (mesures comment une substance chimique hydrophile ou hydrophobe est) MARPOL: Convention sur la pollution maritime

OCDE: Organisation pour la coopération et le développement économiques de l'OCDE 301

(AF: méthodes de détermination de biodégradabilité

PBT: persistantes, bioaccumulables et toxiques (substances qui ont une grande résistance à la dégradation par des facteurs abiotiques et biotiques, la grande mobilité dans l'environnement et une toxicité élevée) PNEC: concentration prévisible sans effet

ppm: parties par million, 10000 ppm = 1% P-phrase (-code): mise en garde

REACH, 1907/2006 (CE): Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques RID: Règlement relatif au transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (STOT RE: Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) STOT SE: Toxicité pour certains organes cibles (unique exposition) ONU: Organisation des Nations Unies

COV: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables (s.PBT)

déclarations pertinentes H et EUH (numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact avec la peau.
H314	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel en cas d'inhalation.
H331	Toxique en cas d'inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH210	fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus décrit exclusivement les exigences de sécurité du produit et repose sur nos connaissances actuelles.

L'information vise à vous donner des conseils sur la manipulation du produit figurant dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent être transférés à d'autres produits. Dans le cas de mélange du produit avec d'autres

(Les données concernant les composants dangereux ont été respectivement de la dernière version du sous-traitant de
fiche de données de sécurité.)

produits ou dans le cas de traitement, les informations sur cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valable pour la matière ainsi. L'information est basée sur le niveau actuel de nos connaissances. Il ne donne cependant l'assurance des propriétés du produit et établit aucun droit contractuel.

